

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 /Principes Généraux La bibliothèque municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la culture et à la documentation de la population. **Cette mission est assurée par des personnes bénévoles.**

La bibliothèque bénéficie des prêts semestriels du Bibliopôle de Beaucozuté.

Article 2/Accès L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont gratuits, libres et ouverts à tous.

Article 3 /Jours et Horaires Le mardi, mercredi et samedi, une fois par mois

CALENDRIER JOURS ET HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE FENEU

1^{er} SEMESTRE 2020

MARDI	MERCREDI	SAMEDI
16h30 18h30	17h00 19h00	10h30 12h30
4-févr.	5-févr.	8-févr.
3-mars	4-mars	7-mars
31-mars	1-avr.	4-avr.
5-mai	6-mai	16-mai
2-juin	3-juin	6-juin

MERCI DE BIEN RESPECTER
LES DATES DE RETOUR
DES LIVRES QUE VOUS
EMPRUNTEZ

RAPPEL

8 livres par lecteur
et 2 jeux par famille

Pour nous joindre avant de vous déplacer :

bibliothequefeneu@feneu.fr

02 41-32-91-88 pendant les permanences

Article 4 /Conditions d'accès L'emprunt des documents de la bibliothèque de Feneu et du du Bibliopôle est conditionné par une inscription. L'utilisateur doit justifier de son identité afin d'établir une carte lecteur. (un mineur doit être accompagné d'un de ses parents)

Article 5 /Modalités d'emprunts Les documents peuvent être empruntés dans la limite de 8 ouvrages par carte de lecteur + 2 jeux par famille, pour une durée de 1 mois en respectant la date de retour.

Article 6/Respect du matériel _____ les lecteurs devront prendre soin des documents prêtés. Pour leur sécurité et leur bonne conservation, il est strictement interdit d'écrire, de souligner, surligner et/ou abîmer le document.

En cas de perte, détérioration d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement.

Article 7/Retards _____ En cas de retard dans la restitution des documents, la bibliothèque pourra prendre des dispositions utiles pour assurer leur retour (rappel, amende)

Article 8/Respect des lieux _____ Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Il est interdit de fumer, manger, boire dans la salle de lecture. Nos amis les animaux (sauf les chiens-guide) ne sont pas admis dans les locaux.

Article 9/Application du règlement _____ Tout usager, par le fait de son inscription s'engage à se conformer au présent règlement. Le personnel de la bibliothèque est chargé, sous la responsabilité des bénévoles, de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public.